

Budget 2011-2012

Consultations prébudgétaires



TOURNÉS
VERS
L'AVENIR!

Québec 

MESSAGE DU MINISTRE

Je lance aujourd'hui les consultations en vue de la préparation du budget 2011-2012. C'est une occasion pour tous les Québécois de participer à la vie démocratique et de faire connaître leurs opinions.

Le contexte actuel est fort différent de celui des dernières consultations prébudgétaires. Nous étions alors à l'aube de la relance, mais une grande incertitude économique régnait. Nous savons maintenant que nos efforts ont porté leurs fruits et que le Québec a été beaucoup moins affecté par la récession économique que la plupart de ses partenaires en 2009. La reprise est maintenant bien engagée, même si la croissance économique sera un peu plus modérée que prévu en 2011, notamment en raison de la situation économique qui demeure fragile partout dans le monde. Au Québec, depuis que le marché de l'emploi a atteint son creux en juillet 2009, il s'est néanmoins créé quelque 120 000 emplois, ce qui a permis de compenser la totalité des emplois qui avaient été perdus et même davantage.

Nous travaillons actuellement, comme beaucoup d'économies avancées, à retrouver l'équilibre budgétaire. Plus de 90 % des mesures nécessaires à la réalisation du Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 ont été déterminées. Le retour à l'équilibre budgétaire exigera des efforts constants et une discipline sans faille. Par contre, il ne se fera pas au détriment de la justice sociale. Nous avons mis en place un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la solidarité afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages moins nantis. Plus que jamais, nous devons faire des choix judicieux pour nous assurer que les

ressources financières limitées de l'État sont utilisées de façon optimale.

Le gouvernement est toujours guidé par la même vision d'améliorer la richesse collective, notamment en assurant une croissance soutenue de l'économie. Toutefois, les défis que nous devons surmonter pour y parvenir demeurent présents, en particulier celui de la démographie.

Les changements démographiques, comme le vieillissement de la population et la réduction du bassin de travailleurs potentiels, ralentiront la croissance de l'économie du Québec. Il faut donc tout mettre en œuvre afin d'empêcher que les citoyens et l'État ne soient privés d'une richesse importante, qui pourrait servir à financer les infrastructures et les services publics.

C'est pourquoi la création de richesse est un thème important des consultations prébudgétaires de cette année. La création de richesse élargit les choix individuels et collectifs qui s'offrent à nous. C'est notre richesse qui nous permet de préserver les valeurs de la société québécoise, celles qui nous distinguent et auxquelles nous tenons.

C'est dans ce contexte que débutent les consultations en vue de la préparation du budget 2011-2012. Je convie tous les Québécois à se joindre à cet exercice qui nous permettra de construire ensemble le Québec de demain.

Le ministre des Finances,



RAYMOND BACHAND
Québec, décembre 2010



**NOUS DEVONS
RELEVER
NOS DÉFIS
AFIN D'AVOIR
LES RESSOURCES
SUFFISANTES
POUR
PRÉSERVER
NOS VALEURS,
MAINTENIR
L'ACCÈS À
DES SERVICES
PUBLICS DE
QUALITÉ ET
SOUTENIR CEUX
QUI EN ONT
BESOIN.**

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI	1
2.	UN RETOUR VERS L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE QUI NÉCESSITE LA POURSUITE DES EFFORTS	2
2.1	Le retour à l'équilibre budgétaire	2
2.2	Des gestes significatifs pour contrôler la dette	4
3.	UNE RICHESSE À DÉVELOPPER POUR LE QUÉBEC DE DEMAIN	5
3.1	Des défis de taille pour le Québec	5
3.2	Une richesse à faire valoir	12
4.	DES VALEURS À PRÉSERVER	15
4.1	La protection des acquis en santé	15
4.2	La lutte contre la pauvreté : une responsabilité collective	17
4.3	Le soutien aux familles et le maintien de la qualité de vie des aînés	19
4.4	Vers une économie sociale de plus en plus active	21
4.5	La culture comme facteur identitaire	22
	CONCLUSION	24



TOURNÉS
VERS
L'AVENIR!

1.

LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI

SA POPULATION



- LA MAIN-D'ŒUVRE QUÉBÉCOISE EST CONSTITUÉE D'UN IMPORTANT BASSIN DE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS. ELLE EST BIEN SCOLARISÉE, EXPÉRIMENTÉE ET CRÉATIVE.
- LE QUÉBEC SE DÉFINIT COMME UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE, OUVERTE AUX AUTRES CULTURES, RESPECTANT LES VALEURS DÉMOCRATIQUES FONDAMENTALES.
- DE PLUS, L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EST UNE VALEUR INTRINSÈQUE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.
- LE QUÉBEC EST AUSSI RECONNU POUR SA QUALITÉ DE VIE EXCEPTIONNELLE, COMBINÉE À DES POLITIQUES SOCIALES GÉNÉREUSES : DES SOINS DE SANTÉ ACCESSIBLES À TOUS ET UN SYSTÈME D'ÉDUCATION OUVERT.

SON ÉCONOMIE



- L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC EST MODERNE ET DIVERSIFIÉE.
 - ELLE EST AXÉE SUR LES HAUTES TECHNOLOGIES : AÉROSPATIALE, SCIENCES DE LA VIE, TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES ET MULTIMÉDIA.
 - DES SECTEURS PLUS TRADITIONNELS, COMME LA FORÊT ET L'AGRICULTURE, FONT ÉGALEMENT PARTIE INTÉGRANTE DU PORTRAIT ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS.
- LE QUÉBEC EST UNE ÉCONOMIE OUVERTE, QUI EXPORTE PRÈS DE 50 % DE SA PRODUCTION.
 - PLUSIEURS ACCORDS DE COMMERCE INTÉRIEUR ET INTERNATIONAUX PERMETTENT AUX ENTREPRISES QUÉBÉCOISES D'ACCROÎTRE LEUR COMPÉTITIVITÉ ET DE DÉVELOPPER LEURS MARCHÉS.
- L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DU QUÉBEC OFFRE AUX ENTREPRISES DES COÛTS D'EXPLOITATION PARMI LES PLUS BAS EN AMÉRIQUE DU NORD.
- LE NIVEAU DE VIE DU QUÉBEC SE COMPARE AVANTAGEUSEMENT À CELUI DES PAYS DU G20.

SON TERRITOIRE



- LE QUÉBEC SE CARACTÉRISE PAR L'IMMENSITÉ DE SON TERRITOIRE, OÙ SE TROUVENT D'ABONDANTES RESSOURCES NATURELLES : FORÊTS, MINES, HYDROCARBURES ET EAU.
- LE QUÉBEC A LE PLUS GRAND POTENTIEL MINIER AU CANADA ET LE TROISIÈME AU MONDE¹.
- PORTE D'ENTRÉE DU NORD-EST DE L'AMÉRIQUE DU NORD, LE QUÉBEC JOUIT D'UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE AVANTAGEUSE EN RAISON DE SA PROXIMITÉ AVEC DE GRANDS CENTRES AMÉRICAINS. UN MARCHÉ DE 130 MILLIONS DE CONSOMMATEURS EST ACCESSIBLE DANS UN RAYON DE 1 000 KM.

¹ Enquête internationale sur les sociétés minières de 2009-2010 de l'Institut Fraser.

UN RETOUR VERS L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE QUI NÉCESSITE LA POURSUITE DES EFFORTS

2.1 LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

À la fin de l'année 2008, le Québec, tout comme les autres économies du monde, a subi les contrecoups de la crise financière et de la récession économique mondiale. Dans ce contexte économique défavorable, le gouvernement a clairement établi ses priorités avec le dépôt de son budget 2009-2010 :

- d'abord soutenir l'économie et assurer la reprise;
- puis rétablir l'équilibre budgétaire.

Maintenant que la reprise est bien entamée, le gouvernement s'est engagé fermement à retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Le retour à des finances publiques saines est d'autant plus nécessaire que :

- les déficits s'ajoutent à l'importante dette déjà assumée par les Québécois;
- des changements démographiques importants sont en cours.

Dans sa dernière mise à jour économique et financière, le gouvernement a établi à 12,2 milliards de dollars l'effort à réaliser d'ici trois ans.

- Dans ses deux derniers budgets, le gouvernement a identifié des mesures qui permettront le retour à l'équilibre budgétaire. Ces mesures représentent plus de 90 % de l'effort total à réaliser.
- D'autres mesures représentant 1,0 milliard de dollars restent à être déterminées pour 2013-2014.



UN CONTRÔLE RIGOUREUX DES DÉPENSES

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire, mis en œuvre avec le budget 2010-2011, confirme que le redressement de la situation financière s'effectuera principalement grâce à un contrôle serré des dépenses.

À cet égard, le 11 novembre dernier, la présidente du Conseil du trésor a présenté comment l'effort de réduction des dépenses du gouvernement serait réparti.

RÉPARTITION DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE EN 2013-2014

L'EFFORT BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT D'ICI 2013-2014 SE CHIFFRE À 5,2 MILLIARDS DE DOLLARS ET SE RÉPARTIT DE LA FAÇON SUIVANTE :

RÉDUCTION DES COÛTS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

2,5 G\$

- contrôle serré des projets informatiques : 200 millions de dollars;
- réduction des projets d'aménagement des locaux et des espaces gouvernementaux : 30 millions de dollars;
- réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement administratives, dont 25 % en publicité, formation et déplacement : 320 millions de dollars;
- gel des masses salariales, notamment par le maintien du remplacement d'un départ à la retraite sur deux : 260 millions de dollars;
- rationalisation des services diagnostiques et de laboratoire : 100 millions de dollars;
- paramètres permettant de limiter la croissance salariale : 1,4 milliard de dollars;
- abolition et fusion d'organismes et de fonds : 9 millions de dollars.

RÉVISION DES PROGRAMMES

1,0 G\$

- regroupement de programmes dans une approche de « guichet unique », pour 50 à 60 millions de dollars;
- révision de paramètres de programmes :
 - près de 300 millions de dollars en aide aux entreprises;
 - réduction du coût des médicaments génériques : 190 millions de dollars.

DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

1,7 G\$

- croissance budgétaire limitée en 2010-2011, dont 3,7 % pour la santé et 2,2 % pour l'éducation : 700 millions de dollars;
- réduction de l'enveloppe affectée à de nouveaux programmes : 950 millions de dollars.

5,2 G\$ | EFFORT BUDGÉTAIRE
GOUVERNEMENTAL

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

QUESTION

Le gouvernement devrait-il considérer des options additionnelles pour rétablir l'équilibre budgétaire sans alourdir davantage le fardeau fiscal?

2.2 DES GESTES SIGNIFICATIFS POUR CONTRÔLER LA DETTE

LE GOUVERNEMENT EST DÉTERMINÉ À RÉDUIRE L'ENDETTEMENT DU QUÉBEC AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE.

Le Québec est aujourd'hui la province canadienne la plus endettée.

- Le niveau d'endettement entraîne un service de la dette élevé, diminuant ainsi les ressources que le gouvernement peut allouer aux services destinés à la population.

Le gouvernement est très préoccupé par cette situation. C'est pourquoi, en 2006, il a mis en place le Fonds des générations.

- Le gouvernement verse une part de ses revenus au Fonds des générations, lesquels sont affectés exclusivement au remboursement de la dette.

À cet égard, le gouvernement a annoncé dans son dernier budget qu'il verserait au Fonds des générations, à compter de 2014, les revenus additionnels provenant de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale.

En raison de ces versements accrus au Fonds des générations, de nouveaux objectifs de réduction de dette ont donc pu être fixés.

Le premier objectif de réduction concerne la dette représentant les déficits cumulés. C'est à elle qu'il faut s'attaquer en priorité. Les déficits cumulés représentent la « mauvaise dette », celle qui n'a pas été utilisée pour financer des actifs. Cette dernière s'est alourdie considérablement en raison, notamment, des déficits successifs enregistrés depuis les années 1970 jusqu'au milieu des années 1990.

Au 31 mars 2010, la dette représentant les déficits cumulés s'élevait à 107,6 milliards de dollars, ce qui équivaut à 35,4 % du PIB.

- L'objectif du gouvernement est de la réduire de moitié pour qu'elle se situe à un maximum de 17 % en 2025-2026.

Le second objectif de réduction porte sur la dette brute, qui s'élevait à 163,3 milliards de dollars au 31 mars 2010, soit 53,8 % du PIB.

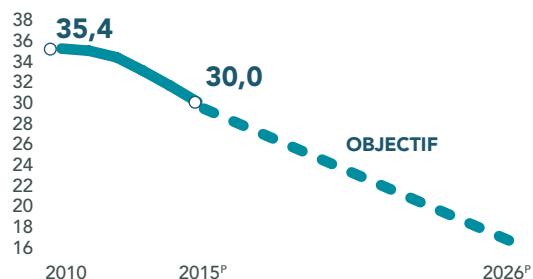
- Il est prévu que le ratio de la dette brute par rapport au PIB culminera à 55,7 % en 2011-2012 et commencera à diminuer par la suite.
- L'objectif du gouvernement est de réduire ce ratio à un maximum de 45 % du PIB en 2025-2026.

Si le gouvernement peut réduire les deux ratios de façon encore plus marquée, il le fera.

GRAPHIQUE 1

DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)

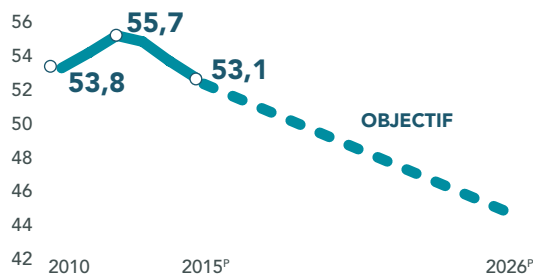


P : Prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

GRAPHIQUE 2

DETTE BRUTE⁽¹⁾

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



P : Prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

QUESTION

De quelle façon le gouvernement pourrait-il intensifier davantage ses efforts pour réduire la dette, tout en maintenant la qualité des infrastructures dans toutes les régions du Québec?

3.

UNE RICHESSE À DÉVELOPPER POUR LE QUÉBEC DE DEMAIN

Le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de mesures pour retrouver l'équilibre budgétaire. Une grande partie de l'effort pour y arriver consiste en un contrôle serré des dépenses.

- Une fois l'équilibre budgétaire rétabli, la croissance des dépenses sera limitée à celle de l'économie, c'est-à-dire à celle de la richesse collective.

Il est nécessaire que les dépenses croissent au même rythme que l'économie étant donné que les revenus du gouvernement augmentent également en fonction de cette dernière.

- Une croissance des dépenses du gouvernement supérieure à celle de ses revenus entraîne un déficit, ce qui fait augmenter la « mauvaise dette ».

En plus d'assurer la croissance des revenus du gouvernement, la croissance de l'économie enrichit les Québécois.



LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DÉPEND DE TROIS FACTEURS :

- LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS POTENTIELS, C'EST-À-DIRE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER (15 ANS OU PLUS);
- LE TAUX D'EMPLOI, C'EST-À-DIRE LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN PROPORTION DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER;
- LA PRODUCTIVITÉ DES TRAVAILLEURS, QUI EST LA QUANTITÉ PRODUITE PAR TRAVAILLEUR.

À l'heure actuelle, le taux de la croissance économique du Québec est menacé et risque de s'abaisser.

- Le vieillissement accéléré de la population et le faible taux de natalité des dernières décennies font en sorte que, dans un avenir assez rapproché, il y aura moins de Québécois sur le marché du travail pour faire progresser l'économie du Québec.

Afin de préserver le niveau de vie des Québécois et d'assurer le financement des services publics, il faut prendre les moyens adéquats pour assurer un taux de croissance économique suffisant.

- Il faudra tout d'abord miser sur les trois facteurs qui génèrent la croissance, mais également sur des leviers économiques dont dispose le Québec, tels son territoire et ses ressources naturelles.

3.1 DES DÉFIS DE TAILLE POUR LE QUÉBEC

Étant donné les perspectives de ralentissement de la croissance économique, un ensemble de mesures ont déjà été mises en place. Ces mesures visent à soutenir les trois facteurs qui stimulent cette croissance économique, soit le bassin de travailleurs potentiels, le taux d'emploi et la productivité.

Même si ces mesures ont donné des résultats encourageants, il reste, malgré tout, des interventions à mener pour parvenir à maintenir la croissance économique à son taux actuel.

3.1.1 Les Québécois mis à contribution

BASSIN DE TRAVAILLEURS POTENTIELS

Le vieillissement accéléré de la population et le faible taux des naissances des dernières décennies font en sorte que le bassin de main-d'œuvre disponible pour travailler diminuera au cours des prochaines années.

- La cohorte des 15 à 44 ans a déjà commencé à diminuer. En fait, depuis 1990, le nombre de personnes de 15 à 44 ans a baissé de 9 %. Le Québec fait donc déjà face à une contraction de l'afflux de travailleurs plus jeunes.
- En 2008, la proportion qu'occupaient les 65 ans ou plus dans la population âgée de 15 ans ou plus s'élevait à 17,4 %. En 2025, cette proportion atteindra 27,1 %, correspondant à l'ajout de 842 000 personnes.
- Entre 2013 et 2025, le Québec verra son bassin de main-d'œuvre âgée de 15 à 64 ans diminuer de près de 200 000 individus, soit une baisse de 2,7 %.

Le nombre de travailleurs potentiels pour assurer le soutien de la croissance économique sera moindre dans les années futures, ce qui ralentira la création de richesse.

Certaines mesures avant-gardistes ont été mises en place par le gouvernement afin d'accroître la natalité et la participation au marché du travail :

- le soutien aux enfants, qui a permis de verser plus de 2 milliards de dollars à 883 000 familles en 2009;
- le soutien à la garde des enfants, qui comprend actuellement plus de 210 000 places en garderies à contribution réduite;
- le Régime québécois d'assurance parentale, dont les prestations versées en 2009 se chiffraient à 1,6 milliard de dollars.

Le gouvernement a aussi haussé son objectif quant au taux d'accueil de nouveaux immigrants.

Ces initiatives ont entraîné des résultats concrets, dont la hausse des naissances, qui sont passées de 72 010 en 2000 à 88 600 en 2009.

- Le nombre moyen d'enfants par femme, qui s'était stabilisé autour de 1,5 dans les années 1990, a atteint 1,73 en 2009.

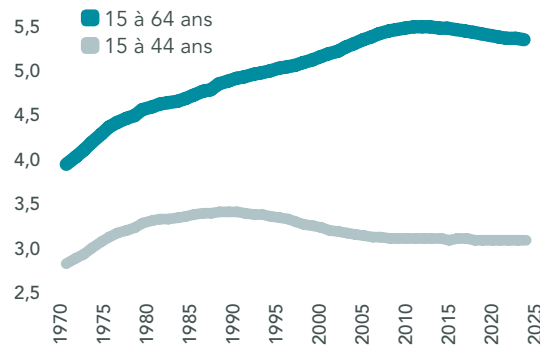
À LA SUITE DES PROGRÈS RÉALISÉS, L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC A PRODUIT, EN 2009, UN SCÉNARIO DÉMOGRAPHIQUE PLUS OPTIMISTE QUE CELUI PRÉSENTÉ EN 2003.

CES PROGRÈS DÉMOGRAPHIQUES DEMEURENT, MALGRÉ TOUT, INSUFFISANTS POUR ASSURER LE MAINTIEN DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.

GRAPHIQUE 3

BASSIN DE MAIN-D'ŒUVRE POTENTIELLE AU QUÉBEC

(en millions d'individus)

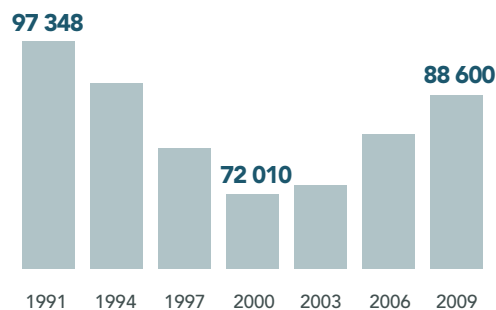


Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DES NAISSANCES AU QUÉBEC

(en nombre)

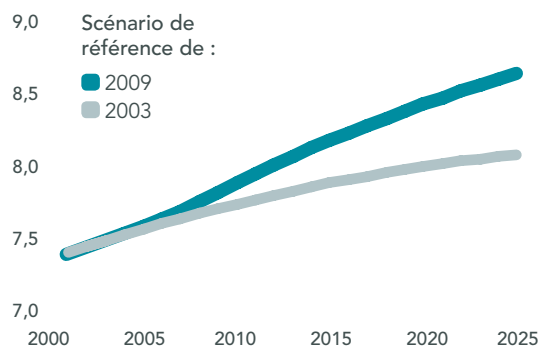


Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 5

ÉVOLUTION DES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DE L'ISQ

(population totale, en millions d'individus)



Source : Institut de la statistique du Québec.



TAUX D'EMPLOI

Le gouvernement a également adopté des mesures visant à intégrer au marché du travail un plus grand nombre de personnes en âge de travailler.

Les politiques de soutien aux familles ont particulièrement contribué à faire augmenter le nombre de femmes âgées de 25 à 44 ans qui travaillent.

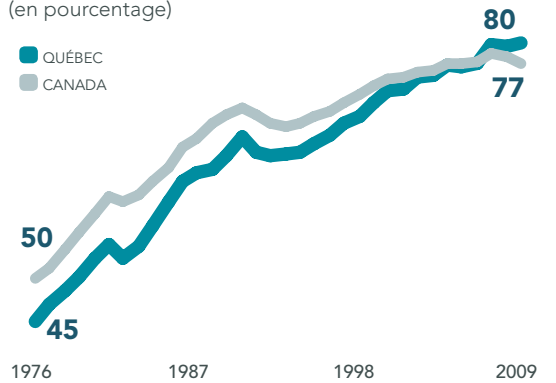
- En 2009, le taux d'emploi des femmes était de 80 %, soit un taux supérieur à celui du Canada, représentant une hausse de 35 points de pourcentage par rapport à 1976.

D'autres actions ont également été entreprises, permettant ainsi de rendre le travail plus attrayant et plus payant :

- baisse d'impôt de 950 millions de dollars;
- mise en place de la prime au travail pour inciter davantage les ménages à entrer ou à demeurer sur le marché du travail;
- instauration de la déduction pour les travailleurs, mesure qui reconnaît qu'une partie du revenu de travail doit être consacrée au paiement de dépenses liées au travail;
- hausse de 1,50 \$ du salaire minimum depuis 2007, lequel atteint aujourd'hui 9,50 \$ l'heure;
- instauration de nouvelles règles pour favoriser la retraite progressive et inciter les gens à demeurer plus longtemps sur le marché du travail;
- mise en place du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus, dans lesquels des investissements de 1,5 milliard de dollars ont été effectués afin que le Québec puisse se doter d'une main-d'œuvre mieux formée et atténuer les effets du ralentissement économique sur les travailleurs et les entreprises.

GRAPHIQUE 6

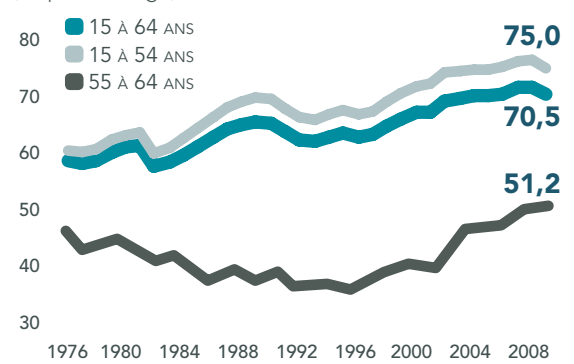
ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DES FEMMES DE 25 À 44 ANS
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 7

TAUX D'EMPLOI AU QUÉBEC 1976-2009
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Le Québec doit maintenir ses efforts pour encourager encore plus de Québécois à occuper un emploi.

Le taux d'emploi du Québec, par exemple, est inférieur à celui de l'Alberta, et ce, pour tous les groupes d'âges, particulièrement chez les personnes âgées de 55 ans ou plus.

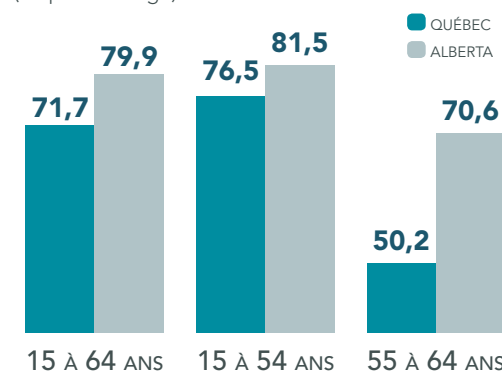
En supposant que le Québec comble en bonne partie son écart avec l'Alberta, le marché du travail pourrait contribuer plus significativement au taux de croissance économique annuel.

L'une des avenues pouvant être empruntées pour améliorer la performance du Québec à cet égard est de favoriser la participation au marché du travail des travailleurs expérimentés.

- D'ailleurs, la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans ou plus, annoncée lors de la publication du dernier budget, a pour mandat de déterminer les avenues qui permettront à tous ceux qui le souhaitent de continuer à participer activement à l'économie.

GRAPHIQUE 8

TAUX D'EMPLOI EN 2008
QUÉBEC ET ALBERTA
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

QUESTIONS

- De quelle façon pourrait-on amener plus de Québécois à participer au marché du travail afin d'atténuer l'impact des changements démographiques?
- Comment favoriser le maintien en emploi des travailleurs québécois âgés de 55 ans ou plus?

3.1.2 La productivité : un pilier de la croissance économique

La productivité est une composante essentielle à la croissance économique.

- Elle consiste en une utilisation optimale de toutes les ressources, qu'elles soient humaines, physiques ou naturelles.

Afin de compenser la réduction prévue du bassin de travailleurs potentiels et du taux d'emploi pour les prochaines années, le Québec devra miser sur la croissance de la productivité.

Or, le Québec affiche un retard à l'égard du rythme de croissance de sa productivité par rapport à ses principaux partenaires.

- La croissance de la productivité du travail au Québec a atteint 0,8 %, en moyenne, de 1982 à 2009, comparativement à 1,1 % en Ontario et à 1,6 % aux États-Unis.

GRAPHIQUE 9

CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ
DU TRAVAIL – 1982-2009
(PIB réel par emploi, variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et IHS Global Insight.

DÈS AUJOURD'HUI, IL FAUT AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL EN MISANT SUR :

- LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES, POUR ACCROÎTRE LEUR PERFORMANCE;
- LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT;
- LA QUALIFICATION ET LA FORMATION DES TRAVAILLEURS, POUR AMÉLIORER LEURS COMPÉTENCES.

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES AVEC L'INVESTISSEMENT

Le gouvernement a déjà agi en ce sens avec :

- l'élimination, en 2008, de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières, mesure qui sera étendue à toutes les entreprises le 1^{er} janvier 2011;
- le crédit d'impôt à l'investissement sur l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation.

Le gouvernement offre aux entreprises un régime fiscal compétitif à l'égard de l'investissement.

De plus, les entreprises peuvent profiter d'importantes aides fiscales pour la réalisation de leurs projets.

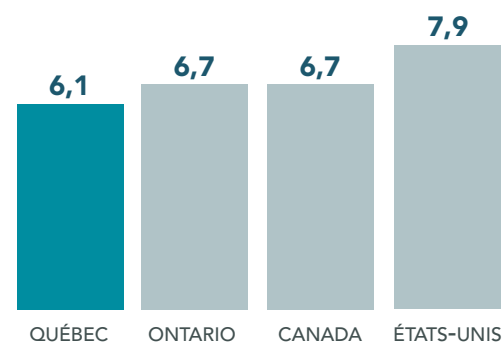
Malgré ces conditions favorables à l'investissement, le Québec accuse toujours un retard par rapport à ses partenaires commerciaux en ce qui a trait au taux d'investissement de ses entreprises.

Les investissements sont essentiels à l'amélioration de la productivité, car :

- des travailleurs mieux outillés peuvent produire plus pour le même nombre d'heures travaillées;
- ils peuvent également conduire à la réorganisation du travail, elle-même source d'amélioration de la productivité;
- l'achat d'équipements plus performants compense une main-d'œuvre plus rare.

GRAPHIQUE 10

TAUX D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES EN MACHINERIE ET MATÉRIEL – MOYENNE 2000-2009
(investissement en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada et IHS Global Insight.



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

La création de nouvelles entreprises et l'expansion des entreprises existantes jouent un rôle important dans la performance de l'économie.

- En effet, les nouvelles entreprises créent des emplois, favorisent l'innovation et contribuent à la vitalité économique des collectivités.
- Par ailleurs, les entreprises déjà établies développent des produits et des services distinctifs sur lesquels le Québec peut compter pour assurer son développement.

Il est important de mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une culture entrepreneuriale, de préparer la relève en plus d'appuyer les chefs de file de demain afin de stimuler la création de richesse.

- C'est dans cette optique que des consultations ont été amorcées à l'automne 2010 afin de concevoir une stratégie sur l'entrepreneuriat au Québec.

LES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS AU CŒUR DE LA PRODUCTIVITÉ

Le gouvernement a fait de l'éducation une priorité collective. Des sommes importantes ont été consenties aux établissements d'enseignement pour maintenir le niveau d'excellence reconnu du système d'éducation québécois.

- Une main-d'œuvre mieux formée augmente le rendement des entreprises et leur productivité.

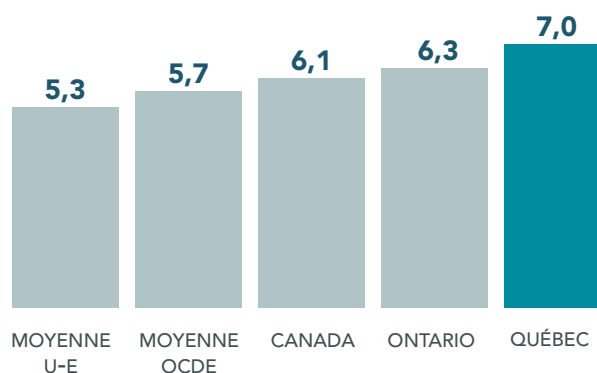
Au Québec, les dépenses publiques et privées en éducation, en pourcentage du PIB, sont supérieures à celles de l'ensemble du Canada, de l'Ontario et de la moyenne de l'Union européenne.



GRAPHIQUE 11

DÉPENSES PUBLIQUES ET PRIVÉES
POUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT – 2006⁽¹⁾

(effort en pourcentage du PIB)



1) Pour la moyenne de l'Union européenne et de l'OCDE, l'année de référence est 2007.

Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation*, édition 2010 et Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation : une perspective internationale*, édition 2010.

Le gouvernement consacre beaucoup d'efforts afin d'améliorer la performance du Québec en matière de formation. Toutefois, certains progrès restent à faire, particulièrement à l'égard :

- de la persévérance scolaire;
- de la formation professionnelle;
- du financement des universités.

Le gouvernement s'est doté, l'an dernier, de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires.

- L'un de ces objectifs est de hausser à 80 %, d'ici 2020, le taux de diplomation ou de qualification chez les élèves de moins de 20 ans. En 2008-2009, ce taux était de 71,5 %.

Afin d'améliorer la compétitivité de l'économie, le gouvernement a décidé d'intervenir au chapitre de la formation professionnelle et technique. Des mesures ont déjà été annoncées dans le dernier budget afin de mieux apparier les compétences des futurs diplômés et les besoins du marché du travail.

- Par exemple, 75 millions de dollars additionnels ont été prévus pour déployer l'offre de formation professionnelle et technique en région et pour améliorer les équipements des centres de formation professionnelle et des collèges publics.



C'EST DANS CE MÊME ORDRE D'IDÉES QUE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT A CONVIÉ LES PARTENAIRES EN ÉDUCATION À UNE RENCONTRE PORTANT SUR L'AVENIR DES UNIVERSITÉS, COMME IL A ÉTÉ ANNONCÉ DANS LE DERNIER BUDGET. TROIS SUJETS Y SERONT PRINCIPALEMENT ABORDÉS :

- LA QUESTION DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS;
- LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES;
- LES ENGAGEMENTS DES UNIVERSITÉS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE, DE REDDITION DE COMPTES ET D'AMÉLIORATION DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS.

QUESTIONS

- Comment encourager les entreprises à être plus performantes?
- Comment valoriser l'éducation au Québec?

3.2 UNE RICHESSE À FAIRE VALOIR

3.2.1 Une exploitation judicieuse des ressources du territoire

PROMOUVOIR UNE SAINTE EXPLOITATION DES RESSOURCES

Le gouvernement a toujours considéré l'exploitation de ses ressources naturelles comme un rouage majeur de son économie et comme un facteur important d'enrichissement de la collectivité.

Le gouvernement continuera de miser sur l'exploitation de la richesse collective que sont les ressources naturelles du Québec.

- Toutefois, il tient à s'assurer que la population retirera sa juste part des bénéfices associés à l'exploitation de ces ressources.

Le gouvernement s'est engagé à ce que le développement du Nord québécois devienne un exemple de développement durable. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a été décidé de soustraire 50 % de ce territoire de toute activité industrielle.

De plus, il entend mettre en œuvre le nouveau régime forestier qui favorisera également un aménagement de la forêt québécoise assurant sa pérennité.

Quant à la Stratégie minérale du Québec, elle propose de modifier la Loi sur les mines afin d'augmenter les garanties exigées des entreprises de 70 % à 100 % des coûts prévus pour la restauration des sites miniers.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé, dans le budget 2010-2011, une révision du régime de droits miniers. Globalement, les droits miniers à payer de 2010-2011 à 2014-2015 atteindront 570 millions de dollars, ce qui représente des revenus additionnels de plus de 240 millions de dollars, soit une augmentation de près de 75 %.

Le gouvernement a également prévu améliorer l'encadrement relatif à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures afin d'assurer, notamment, le respect des communautés et de l'environnement.

LE QUÉBEC DISPOSE DE NOMBREUSES RESSOURCES NATURELLES, COMME SES FORÊTS, SON RÉSEAU HYDRAULIQUE ET SON SOUS-SOL RICHE EN MINÉRAI, EN GAZ ET MÊME EN PÉTROLE.

- SELON L'INSTITUT FRASER, LES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC SE CLASSENT PARMI LES MEILLEURES AU MONDE POUR ATTIRER DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR MINIER.
- À CE CHAPITRE, LE QUÉBEC SE POSITIONNE DE MANIÈRE ENVIABLE JUSTE APRÈS L'ALBERTA ET LA FINLANDE, MAIS SON POTENTIEL MINÉRAL EST BEAUCOUP PLUS INTÉRESSANT QUE CELUI DE CES DEUX TERRITOIRES.

DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION, LE QUÉBEC A SU TIRER PROFIT DE L'EXPLOITATION DE PLUSIEURS DE SES RESSOURCES, TANT POUR SES PROPRES BESOINS QUE POUR L'EXPORTATION.

3.2.2 La sauvegarde de l'environnement

Depuis 1980, le gouvernement du Québec s'est activement engagé sur la voie du développement durable.

Cela signifie, entre autres, que l'exploitation des ressources naturelles doit se faire dans un souci d'équité intergénérationnelle. Les gestes d'aujourd'hui ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Le Québec est aujourd'hui devenu un leader dans la bataille livrée contre les changements climatiques en s'appuyant sur ses ressources en énergie renouvelable pour réduire de façon exemplaire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire.

En 2006, le gouvernement a pris un véritable virage vert, en rendant simultanément publiques sa stratégie énergétique, sa stratégie de lutte contre les changements climatiques et sa politique de financement du transport collectif.



À L'INSTAR DE LA PLUPART DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET MALGRÉ LES NOMBREUSES ACTIONS DÉJÀ MENÉES, LE QUÉBEC DOIT POURSUIVRE SES EFFORTS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX AUXQUELS IL EST TOUJOURS CONFRONTÉ, TELS QUE :

- LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES;
- LA GESTION RESPONSABLE ET DURABLE DE L'EAU;
- LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La lutte contre les changements climatiques et la prise en compte de leurs effets sur l'environnement visent avant tout à construire un monde où les risques liés au développement seront maîtrisés et encadrés.

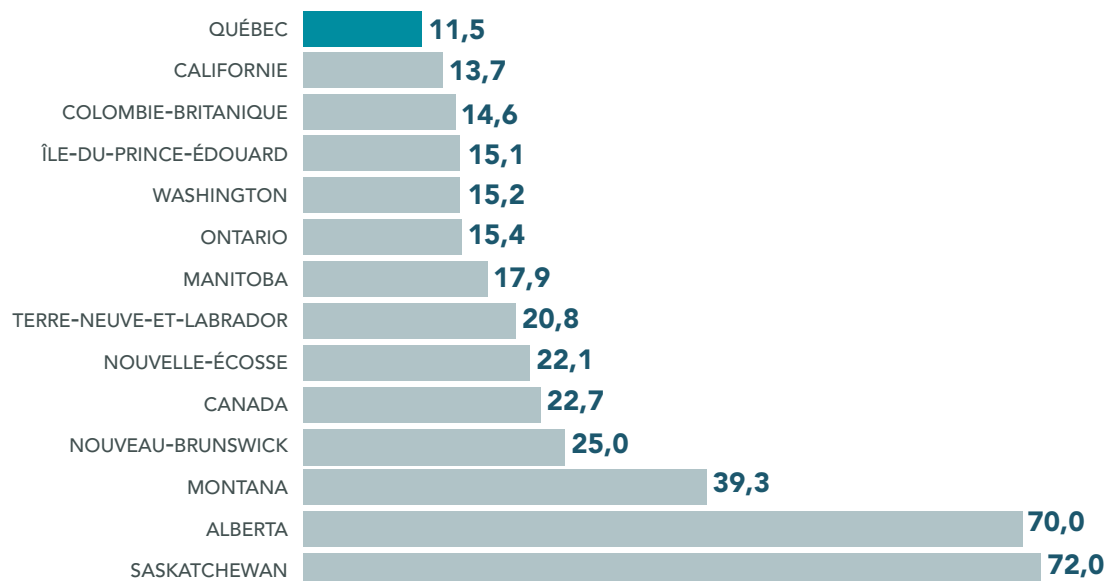
Les initiatives prises par le gouvernement au cours des dernières années permettent au Québec de présenter un des meilleurs bilans en matière d'émissions de GES en Amérique du Nord, grâce à l'implantation :

- de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;
- du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012;
- de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

GRAPHIQUE 12

ÉMISSIONS DE GES⁽¹⁾ PAR HABITANT AU CANADA ET DANS LES ÉTATS AMÉRICAINS DE LA WCI

(en tonnes d'équivalent de CO₂ par habitant)



(1) Les émissions de GES par habitant au Canada sont pour 2007 et pour les États américains de la Western Climate Initiative, les données sont pour 2006.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La bonne performance du Québec relativement aux autres provinces canadiennes et à certains États américains résulte des investissements majeurs dans les sources d'énergie propres et renouvelables, principalement l'hydroélectricité et l'énergie éolienne.

Cette lutte contre les changements climatiques ne concerne pas seulement le gouvernement. Tous les Québécois doivent unir leurs efforts pour améliorer davantage le bilan du Québec à cet égard.

PROTÉGER L'OR BLEU

D'autres préoccupations figurent à l'agenda du Québec, dont la diminution des réserves d'eau douce et les problèmes d'approvisionnement en eau. L'un des principaux défis du Québec est, sans contredit, la protection de cet or bleu.

- Considérant les ressources en eau comme une richesse collective, indispensable à la vie et faisant partie du patrimoine commun de la nation québécoise, le Québec s'est doté, en 2009, d'une loi visant, d'une part, à renforcer leur protection et, d'autre part, à affirmer leur caractère collectif.

Afin de sensibiliser les utilisateurs d'eau à la valeur de cette ressource, d'améliorer la gestion environnementale de l'eau et des écosystèmes et, subséquemment, de financer en partie leur protection, leur restauration et leur mise en valeur, le gouvernement a décidé d'instaurer une redevance sur l'eau à compter du 1^{er} janvier 2011.



SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

En raison des pressions exercées par les activités humaines sur les différents milieux de vie, le gouvernement doit également assurer une plus grande protection de la biodiversité sous toutes ses formes.

- Le développement du réseau d'aires protégées est l'un des principaux moyens de sauvegarder cette biodiversité.
- Le gouvernement s'est donc engagé à ce que 12 % du territoire québécois soit constitué d'aires protégées d'ici 2015. Un peu plus du deux tiers de cet objectif est déjà atteint.

QUESTION

Comment les Québécois pourraient-ils retirer davantage de bénéfices de l'exploitation de leurs ressources naturelles dans un contexte de développement durable?

4.

DES VALEURS À PRÉSERVER

Le gouvernement du Québec fait face à des défis de taille, tels les changements démographiques, le retour à l'équilibre budgétaire et l'exploitation durable des ressources naturelles. Pour relever ces défis, il devra miser sur ses principaux atouts que sont les Québécois eux-mêmes, les entreprises et son vaste territoire riche en ressources.

- Des choix judicieux et éclairés devront être faits étant donné la marge de manœuvre limitée du gouvernement.

En contrepartie, le gouvernement a une obligation de relever ces défis afin de préserver les valeurs caractérisant la société québécoise.

- Ces valeurs se reflètent notamment dans la volonté de maintenir un système de santé universel et accessible, de lutter contre la pauvreté, de soutenir les familles et les aînés, de promouvoir les entreprises d'économie sociale et de contribuer à l'épanouissement de la culture.

4.1 LA PROTECTION DES ACQUIS EN SANTÉ

DES SERVICES DE SANTÉ AUXQUELS TIENNENT LES CITOYENS

Les Québécois tiennent à leur système de santé et ont fréquemment rappelé aux différents gouvernements que l'universalité et l'accessibilité à des services de santé de qualité étaient prioritaires pour eux.

C'est pourquoi le gouvernement, ayant depuis longtemps placé la santé au sommet de ses priorités, consacre chaque année d'importantes ressources pour :

- contribuer à améliorer l'état de santé global des Québécois;
- faire en sorte que chaque citoyen puisse bénéficier des meilleurs services possibles, et ce, dans les meilleures conditions.



DEPUIS LA CRÉATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ET LA MISE EN PLACE DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, LES QUÉBÉCOIS ONT PROGRESSIVEMENT BÂTI CE QUI EST AUJOURD'HUI CONSIDÉRÉ COMME L'UN DES MEILLEURS SYSTÈMES DE SANTÉ AU MONDE.

QUELQUES CHIFFRES SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ AU QUÉBEC

LE PREMIER POSTE DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Pour 2010-2011, le gouvernement du Québec a alloué 28 milliards de dollars pour les dépenses en santé et en services sociaux, ce qui représente 45 % des dépenses de programmes.

Ce pourcentage s'établissait à 40 % en 2000-2001 et à 30 % en 1980-1981.

LE SECTEUR LE PLUS IMPORTANT DE NOTRE ÉCONOMIE

Les sommes investies en santé représentaient, en 2009, 38,2 milliards de dollars. Cela représente plus de 100 millions de dollars par jour dépensés dans ce secteur au Québec. De ce montant, 27,3 milliards de dollars provenaient du secteur public et 10,9 milliards de dollars du secteur privé.

- Représentant plus de 12 % de notre produit intérieur brut, le secteur de la santé est le plus important de l'économie du Québec.
- Ce secteur emploie plus de 400 000 personnes parmi lesquelles environ 282 000 étaient au service du système public en 2008. Elles représentaient alors près de 7 % de la population active du Québec.

DES SERVICES QUI PROFITENT À L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ

Quelque 6 millions de personnes bénéficient chaque année de soins de santé, soit près de 80 % de la population. L'importance des services de santé dans la vie des Québécois se traduit ainsi :

- 292 établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois;
- plus de 46 millions de consultations médicales;
- 3,2 millions de visites à l'urgence;
- 5,1 millions de jours d'hospitalisation;
- 14,3 millions de jours d'hébergement en établissement de soins de longue durée;
- 6,5 millions d'interventions de soutien à domicile;
- environ 471 000 chirurgies, dont près de 297 000 chirurgies d'un jour.

Sources : Ministère des Finances du Québec, *Vers un système de santé plus performant et mieux financé*, fascicule présenté avec le budget 2010-2011; site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut canadien d'information sur la santé.



DES GESTES CONCRETS POUR ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ET L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

Dans le but de préserver le système de santé, le gouvernement a annoncé, dans son dernier budget, une série de mesures visant, d'une part, à assurer un financement stable du système pour les cinq prochaines années et, d'autre part, à améliorer sa performance et son accessibilité.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est également vu confier le mandat de réduire la taille de l'administration de son réseau en s'attaquant notamment aux chevauchements et aux délais administratifs. Il devra aussi mettre en commun des services.

Par ailleurs, afin d'assurer un financement adéquat du système de santé¹, le gouvernement a instauré une contribution santé qui sera versée au nouveau Fonds pour le financement des établissements de santé et de services sociaux. Ces sommes serviront notamment au financement :

- des établissements, et ce, en fonction du volume de services fournis et conditionnellement à l'atteinte d'objectifs de performance;
- du déploiement des groupes de médecine familiale sur l'ensemble du territoire du Québec et du développement de la profession d'infirmière praticienne spécialisée;
- de toute autre initiative contribuant à l'amélioration de la performance ou au maintien de services de santé et de services sociaux accessibles et de qualité.

Enfin, les comptes de la santé, qui seront déposés pour la première fois au cours des prochains mois, ont été créés afin d'assurer une meilleure reddition de comptes à l'égard des sommes investies dans le secteur.

NOUS SOMMES À L'AUBE DE CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES IMPORTANTS ET LE FINANCEMENT DE LA SANTÉ REPRÉSENTE UN DÉFI DE TAILLE. LE GOUVERNEMENT COMPTE METTRE TOUT EN ŒUVRE AFIN D'ASSURER À TOUS LES QUÉBÉCOIS DES SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ.

4.2 LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Une des principales préoccupations du gouvernement du Québec est d'améliorer la condition de vie des gens à faible revenu et de favoriser leur autonomie. C'est ainsi que se bâtit un Québec meilleur.

Depuis quelques années, le gouvernement s'est fortement engagé dans cette lutte contre la pauvreté.

- Prenant appui sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement s'est doté successivement de deux plans d'actions.



LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU EN MEILLEURE POSITION

Un premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a permis d'investir 4,5 milliards de dollars entre 2004 et 2010.

¹ Le gouvernement assurera une croissance annuelle moyenne des dépenses totales de santé et de services sociaux de 5 % d'ici 2013-2014.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs mesures ciblées et structurantes ont été mises en place afin de permettre aux personnes et aux familles ayant les plus faibles revenus d'améliorer leur situation, grâce, entre autres :

- à la construction de 30 000 nouvelles unités de logements sociaux d'ici 2013;
- à l'indexation annuelle des prestations d'aide de dernier recours;
- à la prime au travail, qui vise à inciter davantage les ménages à entrer ou à demeurer sur le marché du travail;
- au programme de soutien aux enfants.

Les gains observés chez les ménages à faible revenu sont importants.

- Le pourcentage des Québécois vivant dans une famille économique sous les seuils de faible revenu, selon la mesure du panier de consommation (MPC), est inférieur de 7 % à celui observé dans l'ensemble du Canada, et ce, malgré que le PIB par habitant du Québec est inférieur de 19 % à celui du Canada.
- Le revenu disponible d'un couple ayant deux enfants et étant prestataire de l'aide financière de dernier recours a augmenté de 6 715 \$ entre 2003 et 2010, soit de 34 %.
- Le nombre de prestataires de l'aide financière de dernier recours a diminué de 52 000 entre mars 2003 et mars 2010, et ce, malgré la conjoncture économique plus difficile à la fin de cette période.

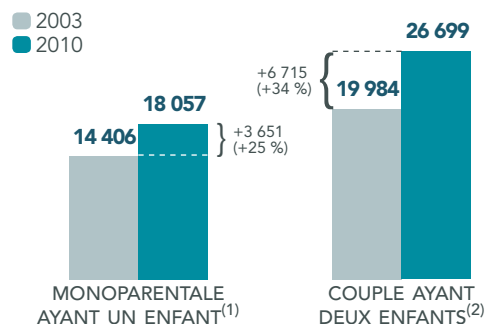
Par ailleurs, le gouvernement a mis en place le Fonds pour le développement des enfants en situation de pauvreté en collaboration avec la Fondation Lucie et André Chagnon.

- Ce fonds, éventuellement doté de 400 millions de dollars, finance des projets qui préparent les jeunes enfants des milieux défavorisés à leur intégration dans le système scolaire.

GRAPHIQUE 13

VARIATION DU REVENU DISPONIBLE POUR UNE FAMILLE N'AYANT AUCUN REVENU DE TRAVAIL – 2003 ET 2010

(en dollars)



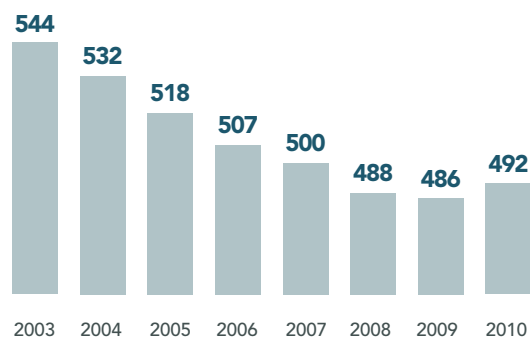
(1) Enfant âgé de 4 ans.

(2) Enfants âgés de 3 et de 4 ans.

GRAPHIQUE 14

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRESTATAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS⁽¹⁾

(en milliers)



(1) Nombre de prestataires au mois de mars de chaque année.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

DES GROUPES QUI DEMEURENT À RISQUE

Le gouvernement déploie des efforts importants afin d'améliorer la situation des personnes plus pauvres.

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 est en cours de réalisation depuis 2010 et tient compte des besoins particuliers des régions dans sa mise en œuvre.

- Le plan s'échelonne jusqu'en 2015, et les investissements prévus devraient totaliser 7 milliards de dollars. Ce plan comprend, entre autres, l'instauration du crédit d'impôt pour la solidarité et la majoration du Fonds québécois d'initiatives sociales de 115 millions de dollars sur cinq ans.

OUTRE LES PERSONNES ITINÉRANTES QUI SONT EN SITUATION DE PAUVRETÉ, CERTAINS GROUPES DEMEURENT PLUS VULNÉRABLES, NOTAMMENT :

- LES PERSONNES VIVANT SEULES;
- LES IMMIGRANTS RÉCENTS;
- LES PERSONNES HANDICAPÉES.

4.3 LE SOUTIEN AUX FAMILLES ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE DES ÂÎNÉS

Depuis 2003, le gouvernement a mis en place des politiques sociales afin de créer des conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des aînés, dont :

- une politique familiale généreuse, qui commence à porter ses fruits;
- la Stratégie d'action en faveur des aînés, qui a permis d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

UN TOTAL DE 10 MILLIARDS DE DOLLARS POUR LES FAMILLES

En 2009, les familles ont bénéficié d'un soutien financier des gouvernements de 10 milliards de dollars.

- À cet égard, le Québec se place dans le peloton de tête lorsqu'on le compare avec les différents pays de l'OCDE.
- Les sommes ainsi consenties pour la collectivité sont considérables. Les résultats obtenus sont à la mesure des efforts investis, autant sur le plan de la natalité, de la participation des femmes au marché du travail que du soutien au revenu.



TABLEAU 1

SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES AIDES QUÉBÉCOISES ET FÉDÉRALES (en milliards de dollars)

	2009
GOVERNEMENT DU QUÉBEC	
- Soutien financier aux parents	2,6
- Aide à la garde	2,7
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ⁽¹⁾	1,2
Sous-total - Québec	6,5
GOVERNEMENT FÉDÉRAL	
- Soutien financier aux parents ⁽²⁾	2,9
- Aide à la garde ⁽³⁾	0,6
Sous-total - fédéral	3,5
TOTAL	10,0

(1) Les prestations sont estimées à 1,6 G\$ en 2009. Toutefois, en tenant compte de la fiscalité, les prestations nettes versées aux parents sont de 1,2 G\$.

(2) Principalement la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit d'impôt non remboursable pour enfants.

(3) Principalement la Prestation universelle pour la garde d'enfants.



DES INVESTISSEMENTS GOUVERNEMENTAUX MAJEURS À L'ÉGARD DES AÎNÉS

Un investissement de taille de la part du gouvernement a été réalisé dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des aînés, présentée avec le budget 2007-2008.

- Cette stratégie représente un investissement de plus de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans.

Les investissements totaux du gouvernement en faveur des aînés en vue d'adapter ses politiques publiques à leur réalité, totalisent près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans. On y relève, entre autres :

- la mise en place du fractionnement entre conjoints des revenus de retraite, qui permet le partage de ces revenus entre les deux conjoints, afin de réduire le montant d'impôt qu'ils doivent payer;
- la bonification du crédit d'impôt pour revenus de retraite;
- la pleine indexation du crédit d'impôt en raison de l'âge;
- les bonifications du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée;
- la création du Fonds de soutien aux proches aidants visant le développement de service de répit et d'accompagnement;
- la création du programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés et l'adaptation des services et des infrastructures à leurs besoins en évolution;
- l'amélioration de l'offre de services de maintien à domicile du ministère de la Santé et des Services sociaux.

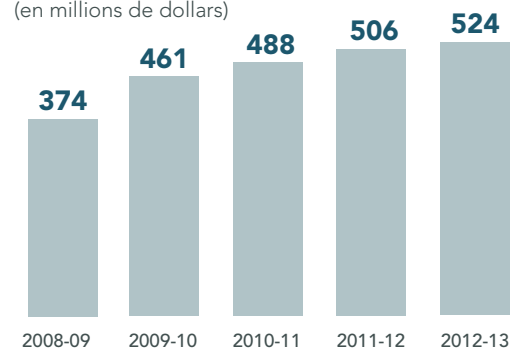
L'aide fiscale en faveur des aînés et des proches aidants aura presque triplé en neuf ans, passant de 315 millions de dollars en 2003-2004 à 864 millions de dollars en 2012-2013.

LE GOUVERNEMENT SE PRÉOCCUPE DE LA SITUATION DES AÎNÉS. AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, PLUSIEURS MESURES ONT ÉTÉ ANNONCÉES AFIN :

- D'AMÉLIORER LEUR REVENU DISPONIBLE;
- DE FAVORISER LEUR MAINTIEN À DOMICILE;
- DE MIEUX SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS.

GRAPHIQUE 15

INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES AÎNÉS DEPUIS LE BUDGET 2007-2008
(en millions de dollars)



ASSURER UN NIVEAU DE VIE ADÉQUAT AUX ÂÎNÉS

Dans le contexte actuel du vieillissement accéléré de la population, le gouvernement du Québec doit s'assurer que les âînés atteindront un niveau de vie adéquat pour leur retraite.

Par ailleurs, avec la hausse continue de l'espérance de vie, le gouvernement a déjà mis en place différents incitatifs afin de permettre aux individus d'augmenter leur épargne étant donné qu'ils seront à la retraite un plus grand nombre d'années.

- Il est nécessaire que les travailleurs s'assurent d'avoir un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins une fois leur vie active terminée.

Certains travailleurs pourraient choisir de demeurer actifs plus longtemps sur le marché du travail, retardant ainsi leur départ à la retraite. Avec la réduction du bassin de la population active, qui sévira dans les prochaines années, un tel comportement permettrait d'atténuer l'impact du vieillissement de la population sur l'économie.

4.4 VERS UNE ÉCONOMIE SOCIALE DE PLUS EN PLUS ACTIVE

L'entraide est l'une des valeurs importantes de la société québécoise.

Cette valeur se reflète dans les nombreuses entreprises québécoises d'économie sociale qui contribuent au développement de leur communauté et se vouent à l'amélioration de leur qualité de vie.

Les entreprises d'économie sociale s'appuient largement sur l'engagement des individus et des collectivités locales. Elles offrent une vaste gamme de produits et, surtout, de services adaptés aux besoins du milieu.

Le gouvernement du Québec les soutient financièrement.

- De 2003 à 2008, le gouvernement du Québec a investi 8,4 milliards de dollars dans l'économie sociale, tous ministères, organismes et secteurs confondus.
- De ce montant, une part importante a été attribuée par le ministère de la Famille et des Âînés, qui a versé 6,1 milliards de dollars aux centres de la petite enfance et aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

En 2008, le gouvernement s'est doté du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif. Ce plan vise à permettre aux entreprises d'économie sociale de se munir d'outils concrets pour accroître le dynamisme des régions et de mieux répondre aux besoins de leur population, et ce, dans une perspective de développement durable. Ce plan d'action vise, entre autres, à favoriser l'émergence de projets structurants en région.

Un logement à coût abordable représente un réel besoin pour une partie de la population. À ce titre, bon nombre de coopératives et d'organismes sans but lucratif s'impliquent pour accroître l'offre de logements sociaux afin de fournir un logement à des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers, et ce, dans toutes les régions du Québec.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LE GOUVERNEMENT A FAIT DE GRANDS EFFORTS POUR OFFRIR AUX COOPÉRATIVES ET AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX. SEULEMENT DANS SON DERNIER BUDGET, IL A ANNONCÉ DES INVESTISSEMENTS DE 210 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA CONSTRUCTION DE 3 000 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS.



4.5 LA CULTURE COMME FACTEUR IDENTITAIRE

Pour les Québécois, la culture est un facteur identitaire de première importance.

Les défis liés à la préservation de notre culture sont nombreux, compte tenu de plusieurs facteurs tels que les changements démographiques, l'immigration et l'urbanisation.

La politique culturelle du gouvernement comprend de nombreux programmes destinés à soutenir les initiatives des créateurs et des milieux culturels eux-mêmes.

- Depuis nombre d'années, l'État québécois assume une responsabilité majeure dans la vie culturelle de la société québécoise.
- Le bassin démographique restreint et le statut de minorité linguistique du Québec en Amérique font en sorte que l'appui de l'État est essentiel à la vitalité culturelle de la société québécoise.
- L'objectif poursuivi par le gouvernement est de permettre à la culture québécoise de s'affirmer et de se développer.

DES INVESTISSEMENTS DIVERSIFIÉS

Les institutions publiques œuvrant dans le secteur culturel bénéficient d'un soutien financier gouvernemental important.

- Depuis 2003, des mesures budgétaires totalisant plus de 300 millions de dollars ont été annoncées pour le secteur culturel, notamment en regard du Fonds du patrimoine culturel québécois, de Placements Culture, d'un soutien aux orchestres dont l'Orchestre symphonique de Montréal, de l'aide aux musées et de la promotion des artistes sur la scène internationale.

Les entreprises privées ne sont pas en reste. Au cours de la même période, le gouvernement a bonifié l'ensemble des mesures fiscales destinées au secteur culturel. Ces mesures visent notamment la production de films, de spectacles ou d'enregistrements sonores et l'édition de livres.

En 2009, ces entreprises ont bénéficié de mesures fiscales totalisant près de 160 millions de dollars.

Afin d'aller toujours plus loin, le gouvernement poursuit ses actions visant, entre autres :

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises culturelles québécoises;
- le renforcement de la culture comme axe de développement territorial;
- le développement des publics;
- l'apport des technologies numériques à la culture;
- l'amélioration de la condition de vie des artistes.

QUESTIONS

- Dans le contexte budgétaire actuel, le gouvernement devrait-il investir davantage dans les services et programmes qui représentent les valeurs des Québécois?
- Quelles initiatives devraient être considérées pour améliorer les conditions de vie des groupes à risque?
- Quelles mesures proposeriez-vous pour mieux répondre aux besoins des aînés?
- Qu'est-ce qui pourrait inciter les individus à épargner davantage?

CONCLUSION

Le contexte économique actuel, marqué par une croissance modérée et une situation budgétaire déficitaire, laisse peu de marge de manœuvre au gouvernement sur le plan financier, l'obligeant ainsi à faire les bons choix.

C'est dans cet esprit que sont lancées les présentes consultations prébudgétaires. Elles doivent tenir compte à la fois de la nécessité de retourner à l'équilibre budgétaire et de l'obligation d'agir pour l'avenir en accomplissant des gestes structurants qui assureront le maintien du niveau de vie des Québécois et la protection de leurs services publics.

Un ralentissement de la croissance économique est attendu au Québec au cours des prochaines années en raison de changements démographiques. Or, l'évolution favorable du marché du travail et de la productivité ne compensera qu'en partie les impacts du ralentissement de la croissance de la population et de son vieillissement.

- Jusqu'à maintenant, les actions menées par le gouvernement pour faire face aux changements démographiques ont porté leurs fruits. Les résultats enregistrés sont encourageants, mais ils ne doivent pas occulter le chemin qu'il reste à parcourir.

Pour faire en sorte que le Québec maintienne sa croissance économique près de sa tendance historique de 2 % plutôt que celle de 1,4 % prévue à moyen terme en raison de la démographie, il faudra, entre autres :

- que le bassin de travailleurs potentiels continue de progresser;
- que plus de Québécois participent au marché du travail;
- que les entreprises utilisent les leviers mis à leur disposition pour améliorer leur productivité.

Le Québec dispose de nombreux atouts pour atteindre cet objectif :

- une économie dynamique, innovante et diversifiée;
- des travailleurs qualifiés et productifs;
- une fiscalité concurrentielle.

Les consultations en vue de la préparation du budget 2011-2012 sont marquées du sceau de la rigueur budgétaire. Des choix judicieux et responsables devront être faits pour assurer la prospérité et protéger les valeurs de la société québécoise.

TOURNÉS VERS L'AVENIR!

consultations.finances.gouv.qc.ca

Pour s'informer

Pour discuter

Pour donner son avis